

## PROGRAMME PRINCIPAL 14

# TECHNIQUES DE L'INFORMATION

### 14.1 Politiques et projets informatiques

### 14.2 Services informatiques

#### Résumé

281. Les investissements consentis par l'OMPI dans les ressources en personnel et autres au titre des activités de programme relatives aux techniques de l'information au cours des trois derniers exercices biennaux permettent à présent au Secrétariat de bénéficier d'une infrastructure et de systèmes informatiques fiables pour assurer des services informatiques efficaces à l'appui d'un large éventail d'activités de l'Organisation. L'OMPI continuera d'utiliser les techniques de l'information de manière stratégique pour maximiser les avantages du système de la propriété intellectuelle et favoriser la création d'une culture de la propriété intellectuelle. Le programme principal 14 est constitué de deux sous-programmes destinés à optimiser la coordination interne des groupes informatiques du Secrétariat en ce qui concerne la planification, le développement et les opérations dans le secteur des techniques de l'information ainsi qu'à assurer la coopération et la coordination internationales avec les États membres dans le cadre du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT).

282. En 2002-2003, le programme principal relatif aux techniques de l'information a été axé sur le regroupement des systèmes et produits existants afin d'optimiser les ressources et les capacités. Les résultats de ces travaux seront reconduits et influenceront sur l'exercice biennal 2004-2005. Installés au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les systèmes IMPACT, PCT-SAFE et WIPONET entreront concrètement en service. Leur administration passera en conséquence du sous-programme 14.1 au sous-programme 14.2 au cours de l'exercice biennal actuel. L'examen à leur achèvement et après leur mise en œuvre des grands projets nouvellement menés à bien, tels qu'IMPACT et le WIPONET, relèvera aussi du présent programme principal.

283. Toute activité majeure relative aux techniques de l'information suppose une définition claire des besoins en ce qui concerne les opérations. Ces éléments cruciaux sont examinés tout d'abord à un niveau stratégique lors de l'établissement des priorités et allocations budgétaires dans le cadre du programme relatif aux techniques de l'information, puis au sein d'une structure de gestion dans laquelle les secteurs d'activité concernés sont invités à désigner un promoteur de projet de haut niveau et des représentants des utilisateurs au sein de l'équipe chargée du projet. Des contributions supplémentaires sont obtenues moyennant l'établissement de comités d'administration pour les projets les plus importants. Des mesures continueront d'être prises pour mettre en œuvre une politique de maîtrise des coûts à long terme dans le cadre de la gestion d'un programme prudent et pragmatique en matière d'investissements dans les techniques de l'information et d'utilisation de ces techniques.

#### SOUS-PROGRAMME 14.1

### POLITIQUES ET PROJETS INFORMATIQUES

**Objectif :** élaborer et mettre en œuvre des projets relatifs aux techniques de l'information au service des activités et de la vision de l'OMPI en veillant à ce que ces activités informatiques soient intégrées aux pratiques et systèmes de gestion de l'Organisation.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Mise en œuvre de manière économique et dans les délais de projets de qualité dans le domaine des techniques de l'information.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses effectives conformes aux budgets approuvés.</li><li>• Déroulement des activités conforme aux plans d'exécution du projet.</li><li>• Réalisation des objectifs qualitatifs.</li></ul>
2. Mise en conformité des projets relatifs aux techniques de l'information avec les objectifs déclarés et la vision globale de l'OMPI et de ses États membres.	Évaluations postérieures à la mise en œuvre, notamment à l'aide des informations émanant des utilisateurs, tels que fonctionnaires de l'OMPI et États membres.
3. Optimisation des ressources dans le cadre du programme relatif aux techniques de l'information.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avantages quantifiables en termes de coûts ou de performance découlant de la coordination des achats de matériel ou du partage des ressources.</li><li>• Augmentation des effectifs des services informatiques pouvant travailler sur différents systèmes informatiques.</li></ul>

<b>Résultats escomptés</b>	<b>Indicateurs d'exécution</b>
4. Analyse détaillée de tous les secteurs d'activité de l'OMPI en ce qui concerne le niveau actuel d'informatisation et les besoins futurs permettant l'amélioration des pratiques de gestion des opérations.	Nombre d'avant-projets relatifs au développement des systèmes ou aux remplacements nécessaires en fonction des opérations à entreprendre.
5. Appui efficace aux organes constitués des États membres qui traitent des questions relatives aux techniques de l'information.	Retour d'information des délégués.

284. Ce sous-programme couvre toutes les activités de développement des principaux systèmes informatiques et d'appui au SCIT. Il comprend l'élaboration et l'adoption de normes et directives techniques, avec la coopération d'une commission interne chargée de la politique informatique. Les activités relevant de ce sous-programme consistent à moderniser ou perfectionner des systèmes existants ou à mettre en place de nouveaux systèmes dans les secteurs où des besoins urgents concernant les opérations ont été recensés. Ces activités à rang de priorité élevé viennent compléter les activités liées à l'élaboration des systèmes existants. En outre, elles optimisent l'utilisation des solutions matérielles et logicielles mises en place à l'OMPI afin de réduire au minimum les coûts d'entretien et de logistique et tirent parti dans toute la mesure du possible des techniques et pratiques en vigueur dans l'industrie.

### Activités

- Réaliser des études et des analyses concernant l'extension du système AIMS aux secteurs des achats, de la gestion des voyages et des ressources humaines et à la gestion des états de paie à l'OMPI, en vue de l'établissement d'un plan de mise en œuvre des systèmes correspondants;
- assurer la liaison avec tous les secteurs de programme de l'OMPI, examiner les systèmes existants et étudier la possibilité de lancer de nouveaux projets d'informatisation;
- assurer le secrétariat du SCIT.

SOUS-PROGRAMME 14.2  
**SERVICES INFORMATIQUES**

**Objectif** : assurer le bon fonctionnement et l'administration d'un système de gestion de l'information pour l'OMPI efficace, stable, moderne et sécurisé et répondant aux besoins de l'Organisation, de ses États membres et des utilisateurs de ses systèmes d'enregistrement.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Mise en place d'une infrastructure moderne et amélioration de l'appui aux utilisateurs en vue de la maximisation de la productivité du personnel.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses effectives conformes au budget.</li><li>• Déroulement des activités conforme aux plans d'exécution.</li><li>• Réalisation des objectifs qualitatifs.</li><li>• Mise à niveau du réseau, du matériel et des logiciels par rapport aux normes de l'industrie.</li><li>• Statistique d'utilisation des services en réseau.</li><li>• Nombre de membres du personnel formés aux techniques pertinentes.</li></ul>
2. Fonctionnement fiable et stable des systèmes et services informatiques de l'OMPI.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'accords de niveau de service passés avec les secteurs d'utilisation et retour d'information des utilisateurs sur la mise en œuvre de ces accords.</li><li>• Résultats au regard des objectifs convenus.</li><li>• Pourcentage de temps de bon fonctionnement des systèmes.</li><li>• Temps de réponse aux demandes d'assistance des utilisateurs.</li><li>• Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs.</li></ul>
3. Actualisation des systèmes existants et adaptation à l'évolution des besoins de l'OMPI.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de plans de travail et de procédures de vérification des changements applicables aux modifications et améliorations apportées aux systèmes.</li><li>• Nombre de nouveaux besoins des utilisateurs ayant donné lieu à une action concrète.</li><li>• Retour d'information des utilisateurs.</li></ul>

285. Ce sous-programme couvre l'administration et le fonctionnement de l'infrastructure informatique de l'OMPI, des logiciels d'application et des sites Internet et Intranet, ainsi que d'autres activités connexes. Il vise à assurer l'installation et le bon fonctionnement de solutions informatiques favorisant les flux de communication et d'information au sein de l'OMPI ainsi qu'à l'extérieur. Il comprend en outre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de sécurité informatique de l'OMPI et l'amélioration des normes techniques des services informatiques.

### **Activités**

- Élaborer et mettre en œuvre les politiques et procédures de l'OMPI en matière de sécurité informatique et assurer le contrôle et le suivi;
- assurer la logistique et l'amélioration des systèmes d'application pour les opérations de l'OMPI, installés notamment pour le compte du Bureau du PCT, du Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, des finances, du Département de la gestion des ressources humaines et du Centre d'arbitrage et de médiation;
- assurer l'établissement et la maintenance de l'infrastructure de réseau pour tous les systèmes informatiques de production de l'OMPI, dont IMPACT, WIPONET et PCT-SAFE;
- étudier la possibilité de mettre au point un programme d'appui au développement du WIPONET;
- achever les travaux (entrepris en 2002) liés au remplacement du système BETS d'établissement de rapports financiers de l'OMPI par un système intégré de contrôle financier et budgétaire (AIMS);
- assurer l'élaboration, la maintenance et l'administration des systèmes et services Intranet et Internet de l'OMPI en coordination avec le programme principal 12 et le sous-programme 13.2;
- fournir le matériel informatique et l'appui technique nécessaires pour le personnel de l'OMPI et les réunions et conférences de l'Organisation;
- recenser les besoins du personnel en matière de formation à l'informatique dans le cadre d'enquêtes, de communications avec les utilisateurs et d'autres moyens, selon que de besoin;
- assurer la formation informatique répondant aux besoins du personnel, en coordination avec le Département de la gestion des ressources humaines et les secteurs administratifs concernés.

## Présentation des ressources par objet de dépense

286. Le montant total des ressources s'élève à 90 119 000 francs suisses, compte tenu d'une diminution de programme de 59 668 000 francs suisses (40,3%). Les ressources totales comprennent un montant de 2 652 000 francs suisses au titre du sous-programme 1 (Politiques et projets informatiques) et un montant de 87 467 000 francs suisses au titre du sous-programme 2 (Services informatiques). Dans le sous-programme 2, l'allocation budgétaire au titre des activités principales comprend un montant de 49 641 000 francs suisses pour les services informatiques, un montant de 19 988 000 francs suisses pour le WIPONET, un montant de 11 235 000 francs suisses pour les opérations du PCT (y compris IMPACT et PCT-SAFE), un montant de 3 668 000 francs suisses pour AIMS et un montant de 2 935 000 francs suisses pour la ROC pour le PCT.

287. En ce qui concerne les ressources en personnel, un montant de 31 943 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une augmentation de programme de 38 000 francs suisses (0,1%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 31 443 000 francs suisses au titre des dépenses liées à des postes, compte tenu d'un nombre de postes égal par rapport à l'exercice biennal précédent et du reclassement de six postes, dont l'un au niveau D, et
- ii) 500 000 francs suisses pour des agents temporaires.

288. En ce qui concerne les voyages et les bourses, un montant de 1 946 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 1 309 000 francs suisses (40,4%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 883 000 francs suisses pour 170 missions effectuées par des fonctionnaires,
- ii) 1 063 000 francs suisses affectés à des voyages effectués par des tiers en relation avec les sessions du Comité permanent des techniques de l'information et d'autres réunions.

289. En ce qui concerne les services contractuels, un montant de 44 420 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 33 400 000 francs suisses (43,1%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 420 000 francs suisses pour les conférences, afin de couvrir notamment les dépenses d'interprétation et d'autres coûts pour le Comité permanent des techniques de l'information,
- ii) 5 millions de francs suisses pour les services de consultants, dont 3 300 000 francs suisses pour l'appui technique au système de réseau, de courrier électronique et de postes de travail existant et 1 700 000 francs suisses pour l'appui technique à l'exploitation des systèmes WIPONET, IMPACT, PCT-SAFE et AIMS.
- iii) 39 millions de francs suisses pour les services contractuels, dont 16 200 000 pour le WIPONET, 7 800 000 francs suisses pour les taxes dues au CCI, 7 millions de francs suisses pour la location de matériel informatique dans le cadre du système IMPACT, 5 200 000 francs suisses pour l'appui au système de réseau et aux postes de travail existants et 2 800 000 pour la ROC pour le PCT.

290. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, un montant de 3 240 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 17 266 000 francs suisses (84,3%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 2 600 000 francs suisses pour l'entretien des locaux, y compris le câblage, la maintenance infrastructurelle et la sécurité, notamment dans les salles informatiques;
- ii) 640 000 francs suisses pour les communications et d'autres dépenses.

291. En ce qui concerne le matériel et les fournitures, un montant de 8 570 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 7 731 000 francs suisses (47,6%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 5 350 000 francs suisses pour le mobilier et le matériel, y compris la fourniture et la mise à niveau de matériel informatique, et
- ii) 3 220 000 francs suisses pour les fournitures, y compris la fourniture et la mise à niveau de logiciels informatiques.

**Tableau 9.14 Programme principal 14: budget détaillé pour 2004-2005**

**A. Variation budgétaire par sous-programme et par objet de dépense (en milliers de francs suisses)**

	Budget 2002-2003 Révisé A	Variation budgétaire						Budget 2004-2005 proposé E=A+D
		Programme		Coûts		Total		
		Montant B	% B/A	Montant C	% C/A	Montant D=B+C	% D/A	
<b>I. Par sous-programme</b>								
14.1 Politique et projets informatiques	102 369	(99 795)	(97,5)	78	0,1	(99 717)	(97,4)	2 652
14.2 Services informatiques	45 807	40 127	87,6	1 533	3,3	41 660	90,9	87 467
<b>TOTAL</b>	<b>148 176</b>	<b>(59 668)</b>	<b>(40,3)</b>	<b>1 611</b>	<b>1,1</b>	<b>(58 057)</b>	<b>(39,2)</b>	<b>90 119</b>
<b>II. Par objet de dépense</b>								
Dépenses de personnel	30 669	38	0,1	1 236	4,0	1 274	4,2	31 943
Voyages et bourses	3 243	(1 309)	(40,4)	12	0,4	(1 297)	(40,0)	1 946
Services contractuels	77 533	(33 400)	(43,1)	287	0,4	(33 113)	(42,7)	44 420
Dépenses de fonctionnement	20 485	(17 266)	(84,3)	21	0,1	(17 245)	(84,2)	3 240
Matériel et fournitures	16 246	(7 731)	(47,6)	55	0,3	(7 676)	(47,2)	8 570
<b>TOTAL</b>	<b>148 176</b>	<b>(59 668)</b>	<b>(40,3)</b>	<b>1 611</b>	<b>1,1</b>	<b>(58 057)</b>	<b>(39,2)</b>	<b>90 119</b>

**B. Variation du nombre de postes par catégorie**

	Budget 2002-2003 Révisé A	Variation du nombre de postes B-A	Budget 2004-2005 révisé B
Directeurs	1	1	2
Administrateurs	62	5	67
Services généraux	31	(6)	25
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>-</b>	<b>94</b>

**C. Allocations budgétaires par sous-programme et par objet de dépense (en milliers de francs suisses)**

Objet de dépense	Sous-programme		Total
	1 Politiques et projets informatiques	2 Services informatiques	
<b>Dépenses de personnel</b>			
Postes	1 775	29 668	31 443
Agents temporaires	--	500	500
<b>Voyages et bourses</b>			
Missions de fonctionnaires	107	776	883
Voyages de tiers	240	823	1 063
<b>Services contractuels</b>			
Conférences	420	--	420
Consultants	--	5 000	5 000
Autres	--	39 000	39 000
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Locaux et entretien	--	2 600	2 600
Communication et autres	40	600	640
<b>Matériel et fournitures</b>			
Mobilier et matériel	50	5 300	5 350
Fournitures	20	3 200	3 220
<b>TOTAL</b>	<b>2 652</b>	<b>87 467</b>	<b>90 119</b>

**D. Fonds fiduciaires par objet de dépense** (*en milliers de francs suisses*)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Sous-programme 2 Services informatiques</i>
Dépenses de personnel	642

---

[Le chapitre B suit]